

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

G L O B A L ♦ D I G I T

GLOBAL DIVERSIFIED INVESTMENT GRADE INCOME TRUST

PRIX DE RACHAT POUR LE RACHAT ANNUEL 2011

Montréal (Québec), le 29 août 2011 – Global Diversified Investment Grade Income Trust (« Global DIGIT » ou la « Fiducie ») annonce aujourd’hui que le prix de rachat pour le rachat annuel de cette année sera de 5,00 \$ la part.

Le cours acheteur que la Fiducie a reçu de Deutsche Bank A. G., succursale du Canada (la « Banque ») pour résilier la partie applicable des contrats de swaps sur défaillance de crédit intervenus entre et la Fiducie et la Banque (le « contrat financier ») a été déterminé selon les procédures existantes de rachat annuel et non les procédures particulières adoptées pour l’option de rachat annuel 2011, comme cela était décrit plus en détail dans le communiqué de presse de Global DIGIT daté du 8 août 2011 et dans l’annexe A de ce même communiqué, auxquels il y a lieu de se reporter. La variation du niveau prédéterminé de l’indice composé de référence qui a été utilisé pour calculer le prix de dénouement pour l’option de rachat annuel 2011 s’est établie à 11,35 % au 29 août 2011. Comme cette variation dépasse 7 %, le cours acheteur donné par la Banque n’est pas suivant les procédures particulières pour le rachat annuel susmentionnées.

La date du rachat annuel pour 2011 est le 31 août 2011 et, conformément aux mesures annoncées le 8 août 2011 concernant le rachat annuel pour cette année, les porteurs de parts auront jusqu’à 16 h (HAE) le 31 août 2011 (l’ "heure limite pour le dépôt ou le retrait") pour déposer ou retirer leurs parts aux termes du processus de rachat annuel 2011. La date de paiement des parts rachetées sera le 15 septembre 2011.

Procédure de dépôt/de retrait

Le porteur de parts qui souhaite déposer ses parts pour rachat doit faire en sorte qu’un courtier, une banque ou une autre institution financière qui adhère (un « adhérent CDS ») au système d’inscription en compte maintenu par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») remette à CDS (à son bureau dans les villes de Montréal (Québec) ou de Toronto (Ontario)), au nom du porteur de parts, un avis de rachat écrit au plus tard à l’heure limite pour le dépôt ou le retrait. Le porteur de parts qui souhaite faire racheter ses parts doit s’assurer que l’adhérent CDS reçoive des directives dans un délai suffisant avant l’heure limite pour le dépôt ou le retrait pour permettre à l’adhérent CDS de remettre un avis à CDS avant l’heure limite pour le dépôt ou le retrait. De la même façon, le porteur de parts qui a déposé ses parts pour rachat mais qui souhaite révoquer le dépôt de ces parts devrait veiller à ce qu’un adhérent CDS soit avisé de son intention de le faire dans un délai suffisant avant l’heure limite pour le dépôt ou le retrait afin que l’adhérent CDS avise CDS avant l’heure limite pour le dépôt ou le retrait. **Tout porteur de**

parts qui ne fait pas en sorte qu'un adhérent CDS dépose des parts avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait ne pourra pas faire racheter ces parts dans le cadre de l'option de rachat annuel 2011, et tout porteur de parts qui a déposé des parts pour rachat dans le cadre de l'option de rachat annuel 2011 et qui choisit de retirer ces parts par la suite doit prendre les mesures nécessaires avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait, sinon, ces parts seront rachetées au prix de rachat annuel.

Pour mettre en œuvre le processus de dépôt ou de retrait, les porteurs de parts devraient communiquer avec leur conseiller en placement.

Aucune recommandation

Les conseils d'administration des fiduciaires de la Fiducie ne formulent aucune recommandation quant à savoir si un porteur de parts devrait continuer de détenir ses parts, les vendre sur le marché ou les déposer pour rachat aux termes du rachat annuel. Les porteurs de parts devraient prendre une décision après avoir consulté leurs propres conseillers financiers et leurs propres conseillers en fiscalité.

À propos de Global DIGIT

Global DIGIT procure une participation économique dans une tranche mezzanine de swaps sur défaillance de crédit à l'égard de portefeuilles constitués de positions corporatives synthétiques, de titres adossés à des créances hypothécaires, de titres adossés à des créances mobilières et de titres financiers structurés.

Information : François Rivard : 514 879-6405
<http://info.fbn.ca/trusts>